

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MARS 2013 COMPTE-RENDU

L'an deux mil treize, le 26 mars à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h 35.

1. PRESENTATION DU NOUVEL AMBASSADEUR DU TRI

Suite à la défection de Clément Calado, une déclaration de vacance de poste a été transmise au centre de gestion, le 11 janvier 2013. Suite à la simple publication de l'annonce sur le site du centre de gestion, 12 candidatures ont été reçues. La personne retenue après entretiens est Marion Le Ray. Elle a été coach tri à l'Agglo d'Orléans-Val de Loire et prendra ses fonctions au SIRTOMRA le 2 avril 2013.

2. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

3. COMPTE DE GESTION 2012

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. Richard cède la présidence des débats à M. Gudín pour la présentation et le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le compte de gestion et le compte administratif de 2012 concordent et s'arrêtent à :

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2012	3 650 075,64 €
Dépenses 2012	3 394 918,13 €
Résultat 2012	255 157,52 €
Report 2011	1 651 362,82 €
Résultat cumulé	1 906 520,34 €

INVESTISSEMENT	
Recettes 2012	348 790,60 €
Dépenses 2012	142 908,42 €
Résultat 2012	205 882,18 €
Solde 2011	- 119 655,44 €
Résultat cumulé 2012	86 226,74 €

1 992 747,08 €

Cette présentation des comptes de 2012 n'appelant pas de question, M. Gudín met aux voix le **compte de gestion et le compte administratif de 2012, qui sont adoptés à l'unanimité (48 voix).**

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Vu le résultat positif de la section d'investissement, le bureau propose de reporter simplement l'excédent de fonctionnement 2012.

L'assemblée, à l'unanimité (49 voix), décide de reporter à nouveau le solde positif de 2012, soit 1 906 520,34 €, en section de fonctionnement.

6. AMORTISSEMENTS

La trésorerie nous demande d'amortir les investissements effectués au compte 2114. Il s'agit de terrains de carrière à Sougy, acquis en 1975. Vus les montants concernés (environ 2 700 €) et l'ancienneté de la date d'acquisition, il est proposé de prendre en charge l'intégralité de l'amortissement au BP 2013.

L'assemblée, à l'unanimité (49 voix), décide

- **D'amortir les investissements effectués au compte 2114. Les sommes nécessaires seront inscrites au BP 2013, en dépenses de fonctionnement (art.6811) et recette d'investissement (art.2811),**
- **Exceptionnellement, vues l'ancienneté de l'investissement et la faible somme à amortir, de prendre en charge tout l'amortissement (2 673 €) en 2013.**

7. ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La trésorerie nous a fait parvenir un état des produits à admettre en non-valeur. Il s'agit principalement de factures d'apports de professionnels en déchetteries, irrécouvrables. Les cartes des professionnels concernées ont été invalidées.

L'admission ou le refus d'admission en non-valeur doit faire l'objet d'une délibération. En cas d'admission, les crédits budgétaires doivent être portés au BP 2013 à l'article 654, « pertes sur créances irrécouvrables ».

L'assemblée, après en avoir débattu et à l'unanimité (49 voix),

- **admet en non-valeur les dettes suivantes :**

Entreprise	Objet	Montant de la créance
Besnard	Déchetteries	0,63 €
Biedron	Déchetteries (erreur de carte)	24,62 €
Michaux	Déchetteries	569,26 €
New Pizza	Déchetteries	22,50 €
Sebelec	Déchetteries	12,50 €
Taverne Beauceronne	Déchetteries	7,50 €
TOTAL		637,01 €

- **décide d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au BP 2013, en dépense de fonctionnement à l'article 654.**

8. BUDGET PRIMITIF 2013 (cf tableau joint)

La trésorerie positive et la bonne négociation des contrats de prestation de services permettent d'établir un budget avec un produit de TEOM en baisse sans mettre en péril les finances du syndicat, tout en se préservant la possibilité d'investir.

Le président présente le BP 2013, qui s'équilibre à 5 104 723,34 € en section de fonctionnement et 409 282,74 € en section d'investissement.

Le Comité Syndical,

- Vu le compte administratif 2012,
- Vus les projets d'investissement pour 2013,
- Après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents (49 voix),

vote le budget 2013, qui s'équilibre à : 5 104 723,34 € en section de fonctionnement et 409 282,74 € en section d'investissement.

9. TEOM : PRODUITS ET TAUX

Le président rappelle que le syndicat vote des taux pour les communes indépendantes et des produits attendus pour les communautés de communes.

Sur proposition du bureau, le produit appelé est en baisse de 2% par rapport à l'année précédente.

L'assemblée, après délibération et à l'unanimité (49 voix), adopte les taux et produits suivants pour la TEOM 2013 :

- Taux communal :

Dambron : 15,22%

- Produits communautés de communes :

CCBO (beauce d'Orgères) : 420 796 €

CCBJ (beauce de Janville): 30 455 €

CCBL (beauce Loirétaine) : 1 764 533 €

CCF (cc de la Forêt) : 640 543 €

10. CONTRAT DE LOCATION AVEC LA COMMUNE DE NEUVILLE AUX BOIS

Sans objet.

11. MAPA POUR L'ACQUISITION DE COLONNES A VERRE

Vu le montant estimé du marché de renouvellement des points d'apport volontaire « verre », la procédure à suivre est un MAPA avec publicité préalable.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le président à lancer la consultation, négocier et signer le marché avec l'entreprise choisie.

Sont volontaires pour participer au groupe de travail qui déterminera les critères de choix des conteneurs :

- M. Gudin (Artenay)
- M. Triffault (St Lyé la Forêt)
- M. Lafage (Patay)
- M. Lanson (Boulay les Barres)

- M. Porthault (Villereau)

Les personnes qui souhaitent faire partie de ce groupe de travail peuvent encore se faire connaître.

12. AFFAIRES DIVERSES

- Pour information, une société située à Bonneval traite les déchets amiantés non friables (SEPCHAT 28).
- Les artisans ayant un chantier sur le territoire de l'Agglo pourraient-ils avoir accès aux déchetteries de l'Agglo ? Cela dépend du règlement de l'Agglo, à qui la question sera posée. Le cas échéant, l'entreprise devra alors signer un contrat avec l'agglo et prendre une autre carte d'accès que celle fournie par le SIRTOMRA.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h00.